

Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société

Québec, le 16 novembre 2010. Dans son Rapport 2008-2010 sur l'état et les besoins de l'éducation, intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, le Conseil supérieur de l'éducation rappelle que malgré l'ampleur du chemin parcouru en matière d'éducation au Québec depuis la Révolution tranquille, il faut faire un pas de plus pour que le Québec puisse continuer à figurer parmi les sociétés les plus avancées sur le plan de la performance de son système d'éducation. L'accessibilité à l'éducation et à la réussite est non seulement une question d'équité pour les personnes, mais elle est aussi une nécessité pour le Québec, un gage de succès pour son développement.

La présidente du Conseil, M^{me} Nicole Boutin, a rendu public ce rapport aujourd'hui après qu'il ait été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Line Beauchamp, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation.

Des avancées considérables depuis 50 ans

D'entrée de jeu, le Conseil souligne les avancées formidables que la société québécoise a faites, tant sur le plan de l'accès à l'éducation que de l'accès à la réussite, depuis la publication du rapport Parent au début des années soixante.

À titre d'exemple, alors que près de 62 % de sa population possédait moins de 9 ans de scolarité en 1951, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires s'élevait à plus de 87 % en 2007. De plus, entre 1975 et 2007, le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires a plus que doublé, passant de 22 à 49 % au collégial, et de 15 à 33 % pour un baccalauréat. Par ailleurs, aux épreuves internationales, les élèves québécois se comparent avantageusement aux élèves des autres pays et juridictions scolaires à la fois sur le plan canadien et sur le plan international.

Toutefois, les exigences des sociétés modernes exercent des pressions importantes sur le système d'éducation pour former davantage de personnes scolarisées, qualifiées et capables d'exercer pleinement leur citoyenneté. Malgré tout le chemin parcouru, le Conseil est d'avis qu'il faut continuer à engager les efforts nécessaires pour lever les obstacles qui subsistent à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite, dans des curriculums à la hauteur de la complexité des savoirs.

Des zones de vulnérabilité

Aussi, le Conseil relève, pour chaque ordre ou secteur d'éducation, certains aspects du système éducatif qui limitent ou qui fragilisent l'accès ou la réussite éducative de certaines populations.

Aux yeux du Conseil, trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis une première qualification. Aussi, la capacité du système d'intervenir rapidement auprès des élèves qui ont des caractéristiques particulières ou qui vivent des situations qui fragilisent leur accès à la réussite, et dont on connaît à l'avance les risques potentiels au regard de l'échec scolaire et du décrochage, apparaît centrale et constitue une zone significative de vulnérabilité.

De plus, à l'enseignement primaire et secondaire, la prise en compte de la diversité des rythmes et des besoins d'apprentissage mérite aussi qu'on y prête attention de manière à éviter l'accumulation de retards souvent irréversibles dans les apprentissages, lesquels, constate le Conseil, annoncent systématiquement une forte probabilité d'échec scolaire.

À l'enseignement postsecondaire, l'ouverture à la diversité – c'est-à-dire à une population étudiante hétérogène et ayant des besoins variés et complexes – constitue, selon le Conseil, une zone de vulnérabilité. Cela exige des établissements et des intervenants une plus grande capacité d'adaptation. En outre, l'analyse des taux de réussite au collégial et à l'enseignement universitaire montre que, malgré le chemin considérable parcouru depuis une quarantaine d'années, il y a encore place à amélioration tant sur le plan de la diplomation que sur celui de l'accès à l'éducation.

Dans son rapport, le Conseil relève d'autres zones de vulnérabilité, dont notamment l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle ainsi que la participation des adultes à la formation continue, tant en établissement qu'en entreprise. Dans ce dernier cas, le Québec accuse un retard considérable sur le reste du Canada.

Des orientations pour soutenir le développement d'un système d'éducation qui conjugue équité et performance

Dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil propose des pistes d'orientation qui visent à favoriser le développement d'un système d'éducation qui conjugue équité et performance, c'est-à-dire un système plus inclusif qui permet à chacun d'aller au bout de ses aspirations et de son potentiel, tout en préservant des exigences de haut niveau.

Ces orientations ont trait notamment à la capacité du système d'éducation de prendre en compte la diversité des besoins d'apprentissage, de soutenir une réussite diversifiée et ouverte sur l'avenir et d'assurer une plus grande continuité dans les services d'éducation et de formation, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Le Conseil insiste par ailleurs fortement sur le fait que l'origine socioéconomique constitue encore un déterminant majeur de la réussite à tous les ordres et secteurs d'enseignement. Aussi, il affirme que le développement d'un système d'éducation plus inclusif constitue un choix de société qui doit nécessairement s'inscrire au cœur de la lutte contre la pauvreté.

C'est dans cet esprit que le Conseil conçoit l'importance d'un système d'éducation qui conjugue équité et performance, un système inclusif qui non seulement accueille les personnes vers la réussite de leur projet de formation, mais aussi qui plus largement attire, sollicite, retient et accompagne le plus grand nombre, de manière à permettre à chacun d'aller au bout de son potentiel, selon ses intérêts et ses aspirations, et de participer pleinement à la société. Le Conseil est d'avis que l'éducation doit être envisagée comme un investissement dont les retombées se mesurent principalement à moyen et à long terme et comme un héritage qui permettra à la société québécoise de poursuivre son développement culturel, social et économique.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres, nommés par le gouvernement, et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Le Conseil a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'éducation.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation.